Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260928-20260923DELIB06-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Marie-Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Damien LEVEQUE, Florence GOD, Séverine JEANDEL, Hélène PLASSART, Thomas BOUSSOUGANT, Florian ROUAULT, Christelle JOLY, Mélanie LANGELLA,

Absents : Alain BOIN,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

GRDF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026

L'occupation du domaine public par les ouvrages de gaz naturel sur la collectivité de Quemper-Guézennec donne lieu au paiement d'une redevance (RODP + ROPDP).

GRDF versera à la commune la somme de 248,00 €. Calcul de la redevance :

RODP : ((0,035 x 2013) + 100) x 1,44 = 245,00 €

ROPDP : ((0,7 x 4) x 1,24 = 4,00 €

Soit en totalité : 248,00 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **autorise** Monsieur le Maire à solliciter GRDF pour le versement de la redevance de 248,00 €uros.

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire,

Carole LAURENT,